

<https://ugtg.org/spip.php?article425>



Essai - Louis SALA MOLINS : Le Code noir ou le calvaire de Canaan

- Repères - Lire -



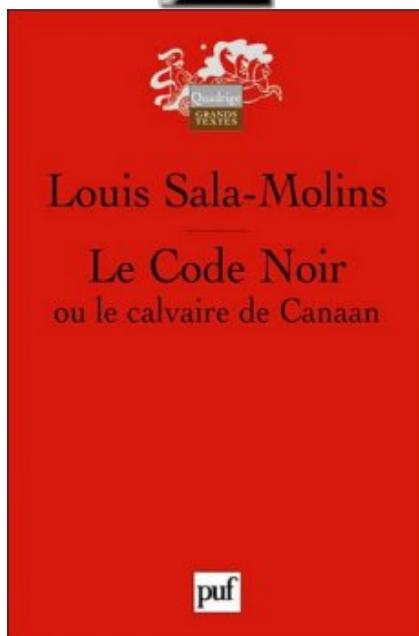
Date de mise en ligne dimanche 13 juillet 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Promulgué en 1685 sous le règne de Louis XIV, le Code Noir rassemblait toutes les dispositions réglant la vie des esclaves noirs dans les colonies françaises.

Titre : Le Code noir ou le calvaire de Canaan [1] - **Auteur :** Louis SALA-MOLINS [2] - **Editions :** [PUF - 1987, 2002 [3]

>[http://www.puf.com/wiki/Quadrige:Le Code Noir ou le calvaire de Canaan](http://www.puf.com/wiki/Quadrige:Le_Code_Noir_ou_le_calvaire_de_Canaan)]



Dans cet ouvrage publié pour la première fois en 1987, Louis Sala-Molins, replace le Code Noir dans sa filiation théologique, philosophique et juridique, et le confronte aux réalités de l'esclavage et à la critique philosophique des Lumières, dont il marque cruellement les limites.

Extrait :

"Revenons à la taille ou flagellation. 29 coups ? 50 coups ? La jolie querelle. Le P. Labat a parfois des tendresses envers ses esclaves. Sauf quand il s'énerve. C'est lui-même qui raconte avoir fait donner une fois « environ trois cents coups de fouet » à un esclave, « **qui l'écorchèrent depuis les épaules jusqu'aux genoux. Il criait comme un désespéré et nos nègres me demandaient grâce pour lui** ». Puis le bon père le « **fit mettre aux fers après l'avoir fait laver avec une pimentade, c'est-à-dire avec de la saumure dans laquelle a été écrasé du piment et des petits citrons. Cela cause une douleur horrible à ceux que le fouet a écorchés, mais c'est un remède assuré contre la gangrène qui ne manquerait pas de venir aux plaies** ». Cela se passait à la veillée. Le jour venu, le saint homme fit reconduire l'esclave à son maître. Le maître « **me remercie de la peine que je m'étais donnée** » et fit encore fouetter son esclave « **de la belle manière** » [4]

Louis SALA MOLINS ne se limite pas à présenter « le texte juridique le plus monstrueux qu'aient produits les Temps modernes », il le commente et suit son application dans le temps, sans rien omettre ni des fondements, ni des essais

de justification, ni de l'évolution menant à l'abolition définitive en 1848, ni même à cette occasion de l'extrême prudence des adversaires déclarés de l'esclavage. [5]

[1] | Lire : l'intégralité du texte du ["Code Noir"](#)

[2] | **Note** : Louis Sala-Molins est professeur émérite de philosophie politique à l'Université de Paris I et de Toulouse II. Il a récemment publié "Les misères des Lumières. Sous la Raison l'outrage", avec Philippe GODARD "Le racisme - De la traite des Noirs à nos jours" (livre jeunesse), le "Livre rouge de Yahvé", la "Dispute", et en collaboration "Déraison, esclavage et droit". La plupart de ses travaux et publications concernent la philosophie du droit, les pratiques de l'Inquisition romaine et les codifications de l'esclavage des Noirs. Cet ouvrage, pas plus que les autres qui suivirent, ne lui fut pas pardonné, qui lui vaudra quelques années plus tard le qualificatif "d'accusateur public de l'Occident « blanc » et « judéo-chrétien »", notamment par le quotidien français ["Libération"](#). (Commentaire critique de l'article de "Libération" sur le site "Africamaat")

[3] Présentation de l'ouvrage sur le site des Presses Universitaires de France

[4] Labat, Nouveaux voyages aux îles de l'Amérique, (1722) t. 1, pp. 166-167."

[5] | Lire : la position de l'auteur sur la question des réparations : Texte en ligne sur le [site Potomitan](#)